



Privalto Protect Plus 2

Titre de créance remboursant au moins 90 %
du capital à l'échéance⁽¹⁾

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

La banque d'un monde qui change

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 31 août 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 31 août 2015).
L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 8 ans
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

Communication à caractère promotionnel

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Privalto Protect Plus 2, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, offre à l'investisseur :

- Un remboursement d'au moins 90 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance ;
- Une indexation à la performance sur 8 ans, si elle est positive, d'un panier composé de 2 fonds de sociétés de gestion renommées.

N.B. :

Le terme « capital » utilisé ici désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés ici (gains ou pertes) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale.

Les taux de rendement actuariel mentionnés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces taux de rendement actuariel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Privalto Protect Plus 2 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

AVANTAGES

- Une indexation au panier de deux fonds : Ethna-Aktiv noté 5 étoiles par Morningstar⁽²⁾ et Carmignac Patrimoine noté 4 étoiles par Morningstar⁽²⁾.
- Remboursement d'au moins 90 % du capital à l'échéance⁽¹⁾, quelle que soit la performance du panier de fonds.
- Un gain est versé à l'échéance dès lors que la performance retenue est supérieure à 10 %. Ce gain n'est pas plafonné à la hausse.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie** : en cas de sortie en cours de vie – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
- **Risque de perte partielle du capital à l'échéance si la performance retenue est inférieure à 10 %** : le produit offre un remboursement garanti de seulement 90 % du capital⁽¹⁾.
- **Le rendement du produit pourra être inférieur au rendement d'un investissement sans risque de même durée**

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Notation 10-ans au 31 août 2015. La notation 5 étoiles signifie que le fonds est dans le top 10 % de la catégorie Allocation EUR Modérée - International (dans ce cas le fonds est 1^{er} sur les 552 fonds de cette catégorie) et la notation 4 étoiles signifie que le fonds est dans 0 les 22,5 % suivants les premiers 10 % de la catégorie Allocation EUR Prudente - International (dans ce cas le fonds est 4^{ème} sur les 411 fonds de cette catégorie).

UN REMBOURSEMENT D'AU MOINS 90 % DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- Si la performance retenue du panier de fonds est positive ou nulle, l'investisseur récupère à l'échéance :

90 % du capital⁽¹⁾

+

Performance retenue⁽¹⁾

Soit le **remboursement avec gain** si la performance retenue est supérieure à 10 %,
ou une **perte partielle en capital** si elle est positive mais inférieure à 10 %.

- Sinon, l'investisseur récupère :

90 % du capital⁽¹⁾

L'investisseur subit donc une **perte de 10 % du capital**.

Le niveau final du panier de fonds correspond à la moyenne des niveaux finaux des deux fonds rapportés à leurs niveaux initiaux.

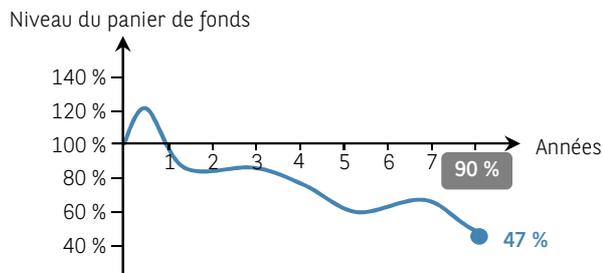
La **performance retenue** est alors obtenue en rapportant ce niveau final retenu du panier de fonds au niveau initial du panier de fonds.

ILLUSTRATIONS

—● Niveau du panier de fonds

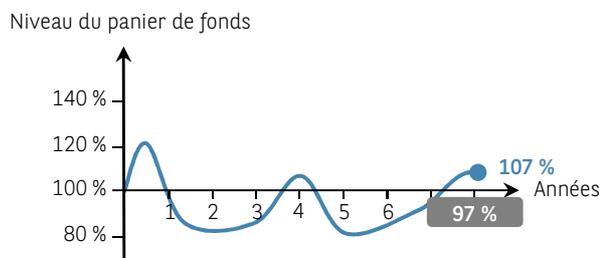
■ Montant remboursé

Scénario défavorable : performance négative du panier de fonds



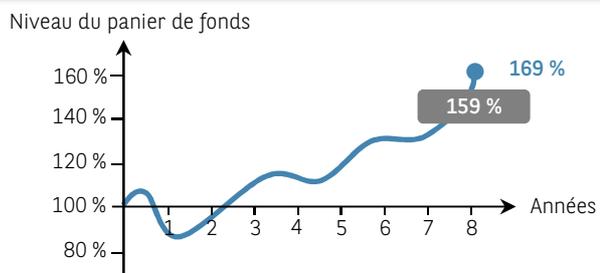
- Au bout de 8 ans, le niveau du panier de fonds est de 47 %. La performance retenue est ainsi de -53 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec perte partielle en capital.
- Montant remboursé : 90 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de -2,31 %⁽²⁾ (supérieur à celui du panier de fonds, égal à -10,01 %⁽²⁾).

Scénario intermédiaire : performance positive du panier de fonds mais inférieure à 10 %



- Au bout de 8 ans, le niveau du panier de fonds est de 107 %. La performance retenue est ainsi de 7 %. Elle est donc inférieure à 10 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec perte partielle en capital.
- Montant remboursé : 90 % du capital + 7 % = 97 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de -1,38 %⁽²⁾ (inférieur à celui du panier de fonds, égal à -0,15 %⁽²⁾).

Scénario favorable : performance positive du panier de fonds et supérieure à 10 %



- Au bout de 8 ans, le niveau du panier de fonds est de 169 %. La performance retenue est ainsi de 69 %. Elle est donc supérieure à 10 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec gain.
- Montant remboursé : 90 % du capital + 69 % = 159 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel net de 4,97 %⁽²⁾ (inférieur à celui du panier de fonds, égal à 5,78 %⁽²⁾).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future des sous-jacents et du produit. Aucune garantie n'est donnée quant à leur pertinence, leur exactitude ou leur opportunité.

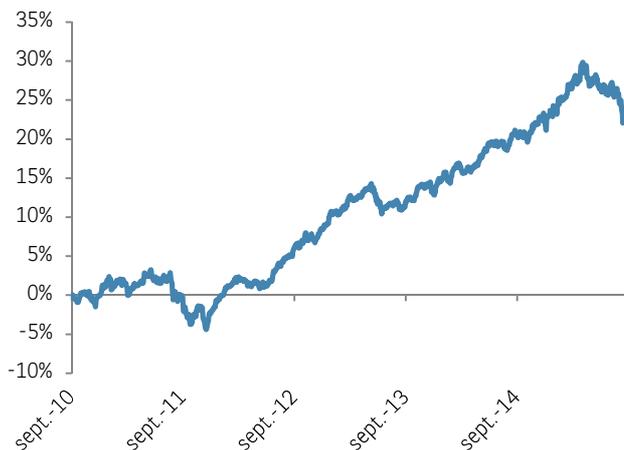
(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de révente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

UN PANIER COMPOSÉ DE 2 FONDS

Carmignac Patrimoine est un fonds diversifié qui utilise trois moteurs de performance : les obligations internationales, les actions internationales et les devises. Pour respecter sa vocation patrimoniale, au moins 50% de son actif est investi en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.

Performance du fonds entre le 13 septembre 2010 et le 11 septembre 2015

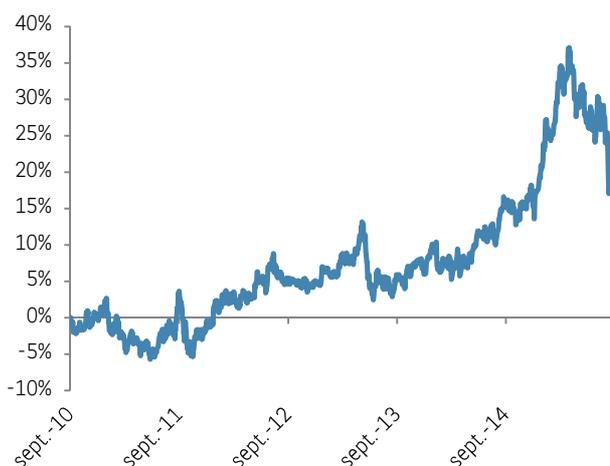


Caractéristiques du fonds¹

- **Code ISIN part A EUR Acc** : FR0010135103
- **Actifs sous gestion au 10/09/2015** : 25,92 milliards EUR
- **Type** : Capitalisation, libellée en euros
- **Performance annualisée au 11/09/2015** :
 - Sur 3 ans : 3,85 %
 - Sur 5 ans : 3,29 %
- **Date de lancement** : 07/11/1989

Ethna-Aktiv est un fonds qui a pour objectifs de préserver le capital et de créer de la valeur à long terme. Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui accordent de l'importance à la stabilité, à la préservation du capital et à la liquidité des actifs, mais qui souhaitent dans le même temps obtenir une plus-value conséquente. Le fonds investit son actif dans des titres de toute nature, et notamment en actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats et dépôts à terme. Au total, l'exposition aux actions, fonds en actions et titres similaires aux actions ne peut dépasser 49 % de l'actif net du fonds.

Performance du fonds entre le 13 septembre 2010 et le 11 septembre 2015



Caractéristiques du fonds¹

- **Code ISIN part T** : LU0431139764
- **Actifs sous gestion au 11/09/2015** : 12,23 milliards EUR
- **Type** : Capitalisation, libellée en euros
- **Performance annualisée au 11/09/2015** :
 - Sur 3 ans : 5,24 %
 - Sur 5 ans : 4,35 %
- **Date de lancement** : 01/07/2009

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(1) Source : Bloomberg, 11 septembre 2015.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié aux sous-jacents** – Le montant remboursé à l'échéance dépend de la performance des fonds Carmignac Patrimoine et Ethna-Aktiv.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance des fonds Carmignac Patrimoine et Ethna-Aktiv, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment la volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.
- **Risque relatif aux fonds** – Certains événements peuvent venir affecter les fonds sous-jacents des Certificats. De façon non limitative, ces événements sont la cessation d'activité, la dissolution, la faillite, une modification significative de la méthode de calcul de la valeur liquidative (VL), une suspension du calcul ou de la publication de la VL, la baisse de l'actif sous gestion sous un seuil prédéfini, une modification des modalités de liquidité, un événement de nature juridique et/ou fiscale ayant un impact sur la VL. En cas de survenance de l'un quelconque de ces événements, l'Agent de Calcul pourra, si nécessaire, entreprendre différentes actions comme ajuster les modalités des Certificats, procéder à une substitution du fonds sous-jacent. En cas de survenance d'un événement affectant le fonds sous-jacent, les porteurs se verront néanmoins rembourser à minima 90 % de la valeur nominale des Certificats à la date d'échéance (sauf défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur ou de Garant de la formule). Pour plus d'informations concernant les événements susceptibles d'affecter le fonds sous-jacent et leurs conséquences, il convient de se reporter au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de l'Émission.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

| | |
|---|--|
| ■ Code ISIN | XS1251208499 |
| ■ Forme juridique | Certificats, titres de créance de droit anglais remboursant au moins 90 % du capital à l'échéance ⁽¹⁾ |
| ■ Émetteur | BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 31 août 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais |
| ■ Garant de la formule | BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 31 août 2015) |
| ■ Agent de calcul | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts) |
| ■ Montant de l'Émission | 30 000 000 € |
| ■ Valeur nominale | 1 000 € |
| ■ Éligibilité | Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation |
| ■ Souscription | Du 1 ^{er} octobre 2015 au 30 novembre 2015 |
| ■ Commissions de distribution | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des titres placés. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande. |
| ■ Garantie du capital | 90 % à l'échéance⁽¹⁾ |
| ■ Sous-jacent | Panier équilibré composé du fonds Carmignac Patrimoine (Code Bloomberg : CARMPAT FP Equity, code ISIN : FR0010135103) et du fonds Ethna-Aktiv (Code Bloomberg : ETAKTVE LX Equity, code ISIN : LU0431139764) |
| ■ Date de constatation du niveau initial du panier de fonds | 30 novembre 2015 |
| ■ Date de constatation finale | 30 novembre 2023 (année 8) |
| ■ Date d'échéance | 14 décembre 2023 (année 8) |
| ■ Valorisation | Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande auprès de votre intermédiaire financier. |
| ■ Double valorisation | Une double valorisation des Certificats sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas. |
| ■ Marché Secondaire | Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. |
| ■ Cotation | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) |

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

La banque d'un monde qui change

Privalto Protect Plus 2 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.fr.